

L'OISEAU-MOUCHE

Journal littéraire et historique publié tous les quinze jours (les vacances exceptées.)

Prix de l'abonnement : 50 cents par année, pour le Canada et les États-Unis. On accepte en paiement les timbres-poste de ces deux pays.

AUX AGENTS : Conditions spéciales très avantageuses.

Pour l'UNION POSTALE, le prix de l'abonnement est de 3 fr 50 cent.

Pour tout ce qui concerne l'administration et la rédaction, s'adresser à

ODILON BERGERON,

Gérant de l'OISEAU-MOUCHE,
Séminaire de Chicoutimi,
Chicoutimi, P. Q.

Imprimé aux ateliers typographiques de
DELISLE & GRENON, à Chicoutimi.

Chicoutimi, 26 Octobre 1901.

Heures d'étude

A certaines heures de la journée, le silence se fait si grand dans notre maison, qu'on la dirait volontiers déserte ou habitée par des dormeurs. C'est dans ces moments-là pourtant que l'activité s'y déploie plus intense, et que deux cent cinquante jeunes gens, sous le regard de Dieu, élaborent une partie considérable de l'avenir du Canada français.

Merveilleux spectacle que celui là ! Ces jeunes hommes, tantôt si bruyants et si agités, sont maintenant immobiles et recueillis à leur place ; mais au plus profond de leur être des ressorts merveilleux se détendent, et les plus puissantes forces qui soient sous le ciel se mettent en exercice. L'intelligence, dans des mouvements réguliers et rapides comme l'éclair, s'empare des matériaux grossiers et périssables que lui apportent les sens, l'imagination et la mémoire ; elles les broie, elle les pulvérise, elle les dissout ; elle les transforme ; elles les fait flamboyer comme le soleil et leur donne une consistance éternelle ; elle en fait, en un mot, l'or spirituel de la vérité. La volonté est là, présidant au travail, le stimulant, imposant silence aux organes fatigués et tâchant de rendre leur tâche plus facile. L'âme tout entière trempée de bonheur dans ces précieux moments ; elle sent que son

trésor de vérité et de vertu s'augmente rapidement ; elle voit son intelligence se développer et sa volonté s'affermir ; elle se sent plus près de Dieu, et a comme l'instinct de la vie purement spirituelle.

C'est dans cette mystérieuse tranquillité que se sont formées tous les grandes âmes ; c'est cette immobilité apparente qui préside à toutes mouvements et à tous les progrès ; c'est ce point d'appui qui souève le monde.

DERFLA

LOUIS VEUILLOT

(Suite)

Un des premiers soucis du gouvernement de 1848 fut de faire voter enfin une loi sur l'enseignement. M. de Falloux n'avait, disait-il, accepté le portefeuille de l'Instruction publique qu'à cette condition. Un projet fut élaboré au sein d'une commission dont MM. Thiers, Dupanloup et Montalembert étaient les chefs. L'ensemble de la commission était à la dévotion du ministre. Ni Louis Veillot, ni Lenormant, ni Mgr Parisis n'en faisaient partie. Louis Veillot vit dans le projet Dupanloup-Falloux-Thiers une mesure de transaction, non de liberté, et le combattit avec acharnement. Thiers le défendit avec éloquence à la tribune, d'une part contre l'abbé de Cazalès, d'autre part contre Jules Favre, Barthélemy Saint-Hilaire et Victor Hugo. La loi, améliorée par une commission parlementaire, passa le 15 mars 1850 à une forte majorité.

M. Eugène Veillot a écrit un chapitre pour éclairer les dessous de cette question. C'est assurément un des meilleurs de son ouvrage. On y voit que les auteurs de la loi avaient leurs fins politiques, qui étaient de tenter une alliance avec les catholiques au profit du parti orléaniste. Thiers, le vrai chef de la lutte, tenait à unir dans sa main tous les groupes conservateurs, et M. Veillot pense qu'on eût pu l'acculer à une impasse : ou renoncer à son ambition, ou faire accorder une loi de liberté entière. " Certes la loi de 1850 a fait du bien, dit-il ; mais ne pouvait-on faire mieux et n'at-on pas compromis profondément l'avenir en fermant la porte à une

loi de liberté ? " L'avenir est devenu le présent, et l'on se demande si ce qui se passe en France, où la persécution qui sévit contre les religieux a pour véritable objectif l'abrogation de la loi Falloux, si cette persécution, dis-je, ne donne pas raison aux Veillot. Et qu'est devenu le rêve de M. Thiers ?

En tout état de cause, la polémique se prolongea quelque temps après l'adoption de la loi, jusqu'à ce que Rome eût parlé. Louis Veillot se tut et se soumit de cœur. Pour lui, Rome était le verbe après lequel on ne parle plus.

Le parti catholique, fondé pour revendiquer la liberté d'enseignement, n'avait plus de raison d'être, et, de fait, il disparut. Mais il restait l'action catholique, et Louis Veillot n'était pas embarrassé pour la transporter sur d'autres terrains. Les mauvais journaux, les fausses doctrines, les livres abjects, les sots écrivains, les politiciens sans aveu, les démagogues, les Girardin, les Hugo, les Sue, les Proudhon, les Chambolle, eurent affaire avec lui. Sa plume ne se reposa jamais. C'était sa Joyeuse, à lui, toujours hors du fourreau, toujours terrible aux mécréants.

C'est vers cette époque et pour répondre à son besoin d'apostolat qu'il entreprit l'œuvre de la *Bibliothèque nouvelle*, vaste publication qui ne devait pas avoir moins de cent volumes, comprenant " la solution catholique de tous les problèmes du temps. " Après en avoir esquissé le plan dans une lettre à M. Foisset, il ajoutait : " Voilà les grandes lignes de ma bâtisse, à laquelle je n'emploierai que des ouvriers purs . . . Dites-moi comment vous comprendriez une encyclopédie catholique au temps où nous sommes, à l'usage de tous les enfants de quinze à soixante ans. " Cette entreprise si méritoire rencontra une opposition stupide de la part des catholiques libéraux. Elle était déjà en train et quelques volumes avaient paru, mais M. Eugène Veillot ne dit pas si elle fut menée à fin.

Au journal, la polémique n'avait point de cesse. Un des débats les plus bruyants auxquels Louis Veillot eut à prendre part fut celui des classiques. L'abbé